

Plan nature et sports



Montréal
2030

Pour une ville verte, rassembleuse et active



Table des matières

Mots	04
Mot de la mairesse	04
Mot du responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière, des grands parcs et du parc Jean-Drapeau	06
Mot de la responsable inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance ainsi que de la jeunesse	08
Préface	12
Volet 1 - Montréal verte	16
1 - Protéger le patrimoine naturel	18
2 - Créer et aménager des parcs et des espaces publics	22
3 - Relier les espaces verts, les milieux naturels et les milieux de vie	28
4 - Offrir des expériences de qualité et partager l'espace collectif	30
Volet 2 - Montréal bleue	32
1 - Protéger les milieux humides et hydriques	34
2 - Créer et aménager des lieux de contact avec l'eau	38
3 - Offrir des expériences dignes d'une Île	42
Volet 3 - Montréal des sommets	44
1 - Protéger les composantes identitaires du Mont-Royal	46
2 - Transformer la mobilité sur la montagne	52
3 - Découvrir de nouveaux horizons sur la montagne	54
Volet 4 - Montréal active	58
1 - Inciter à une vie active et sportive	60
2 - Offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité	64
3 - Encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs	68
Conclusion	72
Annexes	74
Glossaire	75
Références	77

Mot de la mairesse



Les parcs et la biodiversité sont omniprésents dans le paysage montréalais et sont des symboles gravés dans notre imaginaire collectif. L'attachement des Montréalaises et des Montréalais envers ces espaces se manifeste à travers leur popularité auprès de la population. Nos parcs sont des destinations affectionnées pour leur diversité d'expériences.

Les parcs et les espaces verts de Montréal sont des lieux vivants, attractifs et de qualité. Ils permettent de s'évader et d'être actif. Montréal est unique : c'est un territoire où s'enlacent des milieux naturels de grande valeur écologique et des secteurs d'aménagements paysagers distinctifs.

Montréal offre une diversité d'expériences inclusives et variées sur l'ensemble de son territoire. Dans la même journée, il est possible de pratiquer le surf sur le fleuve St-Laurent, de s'émerveiller devant des paysages agricoles, de s'évader dans des forêts centenaires et de jouer une partie de pétanque en famille. Les espaces verts de Montréal, c'est la nature accessible pour toutes et tous.

Aujourd'hui, je suis heureuse de présenter le **Plan nature et sports**, réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées dans le réseau des grands parcs et dans le réseau des installations sportives corporatives. Le Plan est structuré autour de quatre volets : Montréal verte, Montréal bleue, Montréal des sommets et Montréal active. À travers ces volets, le Plan aspire à révéler les attraits de Montréal, à protéger ses composantes identitaires, son territoire d'exception et à poursuivre le développement d'expériences uniques.

Les objectifs ambitieux du Plan visent à protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, notamment dans ce qui deviendra le plus grand parc municipal au Canada, le Grand parc le l'Ouest. Le Plan vient par ailleurs améliorer l'accessibilité aux espaces verts, mettre en valeur le caractère insulaire de l'île, préserver les composantes identitaires de la montagne, développer l'offre d'activités et actualiser les équipements sportifs du réseau.

Intégrée au plan stratégique Montréal 2030, le **Plan nature et sports** s'inscrit dans une volonté d'accélérer la transition écologique de notre ville. Je suis convaincue que la mise en œuvre de ce Plan fera de Montréal un exemple de transition écologique réussie, pour les générations futures.

Valérie Plante
Mairesse

Mot du responsable



Montréal offre une qualité de vie exceptionnelle. Elle regorge de milieux naturels qui contribuent à la santé et à l'équilibre de l'écosystème en place. En plus d'offrir des services écosystémiques, les boisés, les milieux humides et le réseau hydrique participent à doter le territoire d'un caractère unique. Depuis plus d'une décennie, le contexte urbain se transforme. Afin de satisfaire aux attentes et aux besoins des citoyennes et des citoyens, la Ville de Montréal travaille continuellement à l'amélioration de l'expérience dans ses parcs et espaces publics.

C'est avec joie et fébrilité que nous présentons le **Plan nature et sports**. Il constitue une réponse aux nouvelles réalités climatiques et propose des outils efficaces et réfléchis afin de transformer nos quartiers en des milieux de vie résilients et durables. Fruit d'un travail rigoureux et concerté, le **Plan nature et sports** propose des actions concrètes à réaliser sur l'ensemble du réseau des grands parcs pour les dix prochaines années.

Ce Plan vise à assurer une qualité de vie optimale pour la population actuelle et future. Avec des records de fréquentation encore jamais atteints dans les parcs de la métropole, les données nous prouvent à quel point les Montréalaises et les Montréalais ont besoin de leurs parcs et espaces verts. Notre ambition est de faire de Montréal un exemple de résilience et une référence en matière d'écologie urbaine et d'environnement favorable aux saines habitudes de vie. Grâce au **Plan nature et sports**, Montréal réitère sa volonté de protéger ses richesses naturelles, tout en les rendant attrayantes et accessibles à toutes et à tous.

Robert Beaudry

Responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière, des grands parcs et du parc Jean-Drapeau

Mot de la responsable



Montréal est une métropole active qui reconnaît les multiples effets bénéfiques que génère la pratique d'activités sportives pour la collectivité. Elle est reconnue comme l'une des meilleures villes au monde pour la tenue d'événements sportifs internationaux d'envergure. La Ville de Montréal veut mettre en place les conditions favorables afin que les Montréalaises et les Montréalais soient actifs au quotidien et en toutes saisons.

Le **Plan nature et sports** présente plusieurs actions concrètes pour inciter les citoyennes et les citoyens à bouger plus. Afin de faciliter l'adoption d'un mode de vie sain, actif et sportif, le Plan vise à offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi que des activités accessibles et inclusives. Pour ce faire, il s'appuie sur les principes d'inclusion et d'équité, de concertation et de collaboration, de leadership et d'innovation, de résilience et de développement durable.

À travers ce Plan, la Ville entend contribuer au rayonnement et au dynamisme de la collectivité, en concertation avec le milieu sportif montréalais. Ensemble, nous pouvons faire de Montréal, une métropole dynamique et créatrice de milieux de vie sains.

Nathalie Goulet

Responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance ainsi que de la jeunesse

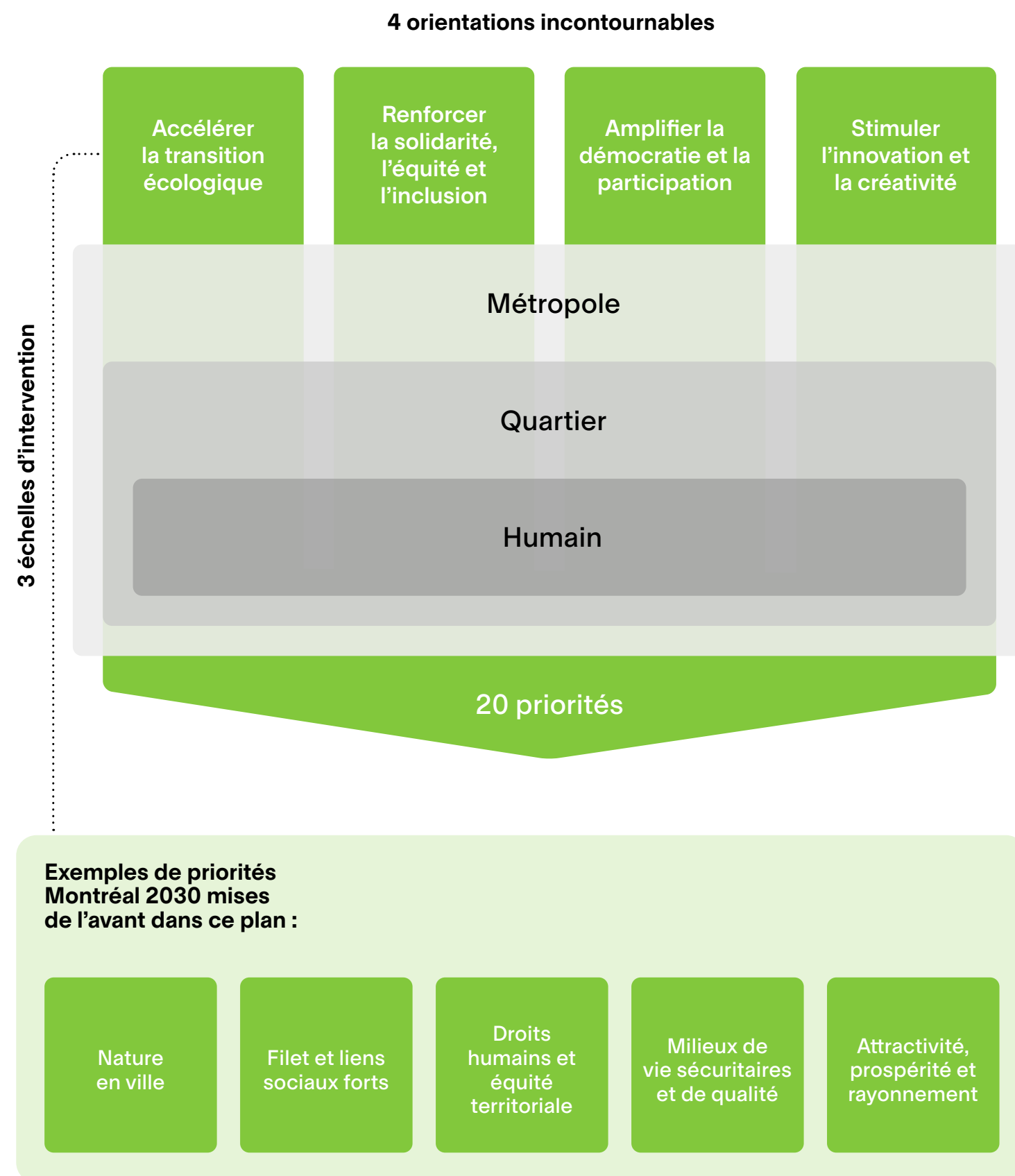
Montréal 2030 et le Plan nature et sports

Le Plan nature et sports s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030, une démarche de relance ancrée dans une vision d'avenir.

Montréal 2030 est un plan stratégique sur 10 ans, pour une ville plus verte et plus inclusive. Suite à une réflexion collective et en réponse à la crise sanitaire, Montréal a entamé une démarche de relance articulée autour d'une vision d'avenir pour guider et augmenter la cohérence et l'impact de l'action municipale au cours des prochaines années.

Montréal 2030 a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole afin d'accroître la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et des citoyens et de nous donner collectivement les moyens de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Avec les mesures annoncées dans les grands plans, programmes et politiques de la Ville, Montréal met en action cette vision d'avenir pour une métropole plus performante au service des citoyennes et des citoyens et axée sur les résultats.





Face à la réalité des changements climatiques, il est primordial de repenser la façon de concevoir la ville et de planifier son développement. Le **Plan nature et sports** a pour objectif de présenter la vision et les priorités d'intervention du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, en réponse aux enjeux environnementaux et aux besoins actuels et futurs de la population en matière de parcs, d'espaces verts et de mode de vie actif.

Par son approche inclusive et écosystémique, le **Plan nature et sports** s'intègre de façon cohérente à la planification stratégique **Montréal 2030**, et plus précisément à l'orientation *Accélérer la transition écologique*¹.

Son plan de mise en œuvre est aussi, de façon transversale, en cohérence avec l'orientation de faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones.

Le **Plan nature et sports** est aligné avec les objectifs en biodiversité et plein air urbain, des grands plans de la Ville, comme le **Plan d'urbanisme et de mobilité** et le **Plan climat 2020-2030**, dont trois actions sont incluses au **Plan nature et sports** :

Action 19 | Augmenter la superficie terrestre des aires protégées à 10 % sur le territoire de la collectivité montréalaise

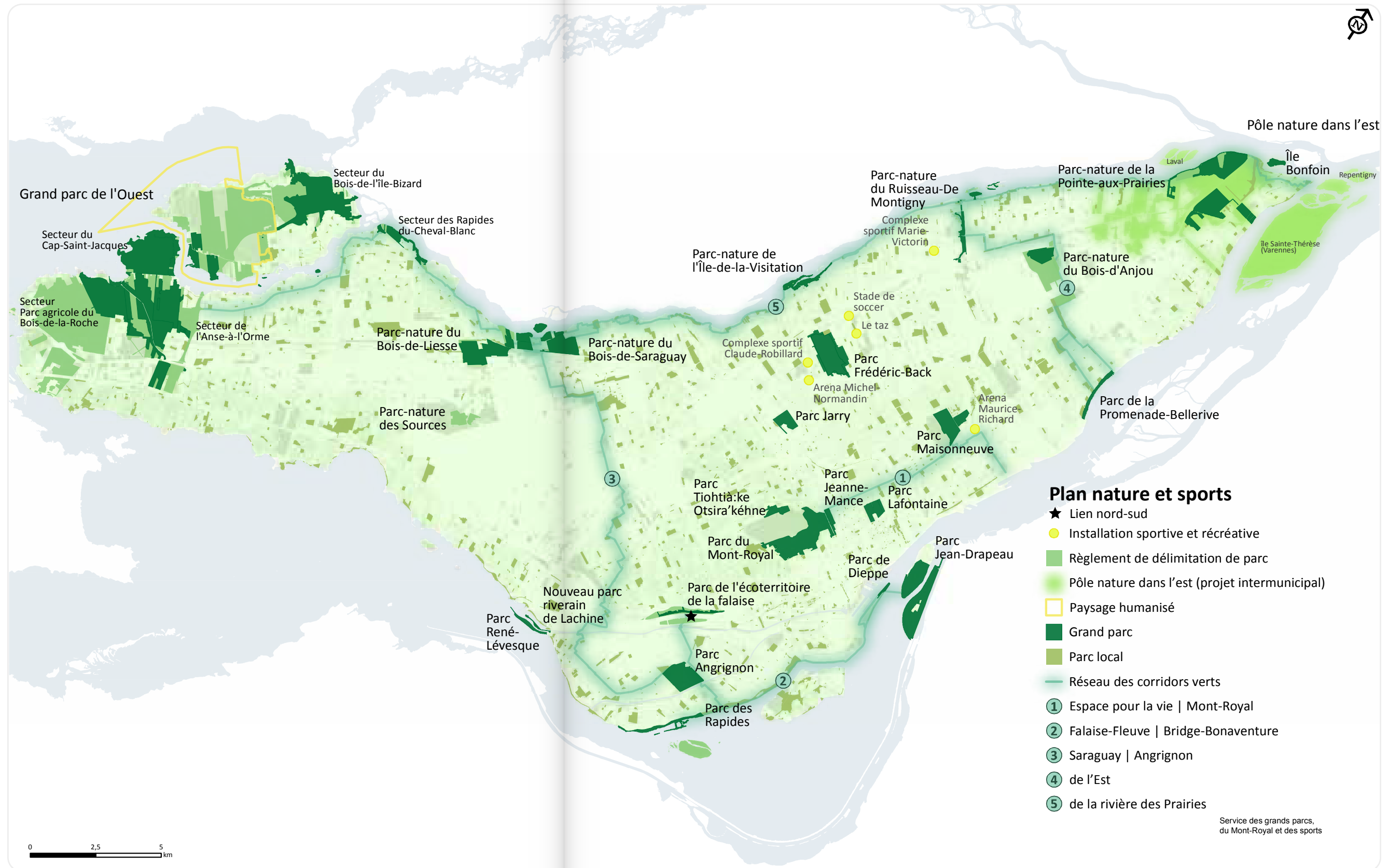
Action 20 | Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur

Action 21 | Restaurer les berges publiques du réseau des grands parcs

Articulée autour de quatre grands volets, le **Plan nature et sports** propose des orientations pour contribuer de façon concrète au processus de transition écologique. Plus spécifiquement, les actions proposées permettent de :

- Assurer la pérennité des milieux naturels terrestres et aquatiques
- Améliorer l'accessibilité au réseau de parcs et d'espaces verts
- Développer et consolider la nature au cœur de l'urbanité
- Protéger le patrimoine naturel
- Offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année

Le **Plan nature et sports** réitère la volonté de la Ville de travailler dans un esprit de collaboration vers le changement requis pour la transition écologique. Ce tournant fondamental, permettra aux visiteurs et à l'ensemble de la population, sans exception, d'avoir accès à un mode de vie sain, actif et enrichissant.



Enraciner la nature dans la métropole



Volet 1

Montréal verte

Fière de son patrimoine naturel, la Ville de Montréal se démarque par la qualité de ses espaces verts, de ses paysages uniques et de ses milieux naturels remarquables.

Comme toute grande ville, Montréal affronte des enjeux environnementaux au quotidien et désire mettre en valeur et préserver ses richesses. Face aux conséquences des bouleversements climatiques, la métropole multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. La Ville doit donc investir et agir pour assurer la pérennité de l'environnement et la qualité de vie des générations à venir.

Le volet **Montréal verte** permet à la communauté de reconsidérer sa relation à la nature. Il positionne Montréal comme une ville proactive qui met la biodiversité et les espaces verts au centre de ses préoccupations. Pour accroître et consolider son réseau vert, la Ville mise sur l'engagement de la collectivité et le partage des efforts qui favorisent l'équilibre entre le développement urbain et le maintien des écosystèmes.

Montréal verte fournit l'occasion de contribuer aux actions entreprises pour lutter contre les changements climatiques et s'y adapter. Elle invite aussi à repenser collectivement la nature en ville, en s'inspirant de la façon dont les premiers occupants l'habitaient : un territoire respecté et vivant, auquel l'humain appartient.

Protéger le patrimoine naturel

La qualité de l'environnement dépend de la protection de ses richesses et de l'équilibre des écosystèmes. La Ville de Montréal s'engage à multiplier ses efforts pour protéger les milieux naturels d'intérêt, mettre en valeur le patrimoine naturel et préserver les pôles de biodiversité existants. La réintégration de la nature en ville permet de prodiguer des bénéfices écologiques. La somme de ces espaces, à l'échelle de l'agglomération, a le potentiel de former un réseau structurant sur les plans paysager, écologique et récréatif.

Pour favoriser un équilibre harmonieux entre le développement urbain et le maintien des écosystèmes, des objectifs de protection et de mise en valeur sont établis. Pour orienter ses actions, la Ville mise sur deux stratégies d'intervention :

I. Protection des milieux naturels et de la biodiversité

II. Croissance de la forêt urbaine

« La gestion des écosystèmes est un gage pour assurer la conservation des fonctions écologiques des milieux naturels et maintenir une biodiversité! »

Sylvie C.
Biologiste - conseillère en planification

I. Protection des milieux naturels et de la biodiversité

Les milieux naturels assurent le maintien de la biodiversité et enrichissent la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. En plus de maintenir la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels offre aux Montréalaises et aux Montréalais de nouveaux lieux de contact avec la nature et contribue au pouvoir d'attraction de la ville. La multiplication des noyaux de biodiversité est déterminante pour accroître la résilience de la ville et pour lutter contre les changements climatiques.

En 2004, la Ville de Montréal s'est dotée de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*² afin de préserver les boisés, les friches et les milieux humides et hydriques. Cette politique a permis de doubler la superficie d'espaces protégés en milieu terrestre, incluant les milieux humides et les cours d'eau intérieurs, et de sauvegarder la valeur écologique particulière des rives de l'archipel.

Objectifs

- Protéger 10 % du territoire terrestre et favoriser la biodiversité
- Restaurer les écosystèmes dans les grands parcs
- Obtenir le statut de paysage humanisé de L'Île-Bizard en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*³

Enjeux

- Disponibilité du territoire non développé dans l'ensemble de l'agglomération
- Coûts d'acquisition élevés sur le territoire montréalais
- Résilience des écosystèmes

Pistes d'action

- Restaurer les milieux naturels perturbés, notamment suite aux activités d'abattage dans les grands parcs
- Développer des plans de gestion des écosystèmes dans les grands parcs
- Augmenter les investissements pour les acquisitions et la restauration
- Intervenir pour maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs

II. Croissance de la forêt urbaine

La canopée a un impact direct sur la qualité environnementale d'un milieu. En plus de contribuer à la prévention de la formation d'îlots de chaleur, à la gestion des eaux pluviales et à l'amélioration de la qualité de l'air, elle a un impact direct sur la santé et le bien-être des Montréalaises et des Montréalais. En 2012, la Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de faire passer son indice canopée de 20 % à 25 %.

En concordance avec le Plan climat 2020-2030⁵, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a l'intention de planter 500 000 arbres d'ici 2030 en collaboration avec les arrondissements et les organismes partenaires. Avec cette cible de plantation de 320 000 arbres sur le domaine public, et de 180 000 arbres sur le domaine privé, la Ville réitère sa reconnaissance pour la formidable machine qu'est l'arbre urbain, élément essentiel pour la mise en œuvre de la transition écologique et l'améliorer la qualité de vie des résidentes et des résidents.

Objectifs

- Planter 500 000 arbres et atteindre 25% de canopée
- Réduire les îlots de chaleur par des mesures de verdissement
- Améliorer de 50 % le bilan écologique de la gestion des résidus de bois d'abattage
- Augmenter la diversité des essences d'arbres pour maximiser la résilience de la forêt urbaine

Enjeux

- Perte de canopée causée par l'agrile du frêne et d'autres ravageurs exotiques
- Difficulté d'approvisionnement en arbres de qualité et adaptés à la zone climatique
- Disponibilité des espaces requis pour la plantation

Pistes d'action

- Remplacer les frênes abattus
- Valoriser les produits du bois provenant des arbres abattus
- Augmenter la cadence des plantations en milieux publics et privés
- Compléter les analyses de la diversité arboricole pour le territoire montréalais



« Montréal souhaite offrir un environnement sain à sa population actuelle ainsi qu'aux générations futures. Notre objectif est de planter davantage d'arbres pour faire croître les bienfaits fournis par notre forêt. »

Anthony D.
Conseiller en planification

2

Créer et aménager des parcs et des espaces publics

La proximité et la qualité des espaces verts sont des atouts majeurs pour l'attractivité et le positionnement de Montréal. Ces espaces collectifs offrent des lieux de rencontre et de partage pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais. Afin d'assurer la qualité de vie dans la métropole, la Ville de Montréal se dote d'objectifs visant la création de parcs et l'aménagement de places publiques accessibles à l'ensemble de la population. La Ville mise sur trois stratégies d'intervention :

I. Création de grands parcs

II. Aménagement du réseau des grands parcs

III. Multiplication et transformation des places publiques

« Le Grand parc de l'Ouest concrétise la transition écologique de Montréal. C'est 3000 hectares de précieux espaces naturels à protéger pour les générations futures! »

*Mathieu D.
Conseiller en aménagement*



I. Création de grands parcs

Les grands parcs contribuent à la qualité du milieu de vie et au rayonnement de Montréal. Ce sont des éléments déterminants du paysage montréalais, propices à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisirs. La création de nouveaux grands parcs est essentielle pour atteindre l'objectif de 10 % du territoire protégé. Le Grand parc de l'Ouest a le potentiel d'offrir plus de 3 000 hectares d'espaces verts pour la communauté, ce qui en fera le plus grand parc municipal au Canada. Il représente une opportunité de soutenir le déploiement du système agroalimentaire montréalais.

Parmi les grands projets, le parc Frédéric-Back est l'aboutissement de la métamorphose unique d'une ancienne carrière et d'un site d'enfouissement en un vaste espace vert. Suite au succès de ce projet de réhabilitation, la Ville de Montréal planifie le développement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise, en lien avec le démantèlement de l'échangeur Turcot. Ce grand projet comprend la concrétisation d'un lien nord-sud, en collaboration avec ses nombreux partenaires. La bonification du réseau permet non seulement de consolider la trame verte de la ville, mais également de créer un environnement urbain à échelle humaine.

Objectifs

- Développer :
 - Le Grand parc de l'Ouest
 - Le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise
 - Un pôle nature dans l'est
- Finaliser les aménagements du parc Frédéric-Back

Enjeux

- Disponibilité d'espaces d'envergure pouvant accueillir de nouveaux grands parcs
- Capacité financière de la Ville pour acquérir les lots ciblés
- Dans le cas du parc Frédéric-Back, contraintes rattachées à sa nature de site d'enfouissement et à son accessibilité

Pistes d'action

- Pour le Grand parc de l'Ouest :
 - Déposer le plan de mise en œuvre
 - Développer la vision d'aménagement
- Ouvrir de nouveaux secteurs du parc Frédéric-Back

« Le nouveau parc-nature de l'écoterritoire de la falaise, initié par la transformation d'une ancienne cour de triage, incarne l'esprit d'innovation de Montréal et représente son engagement pour la protection des milieux naturels. »

Claudine D.
Architecte paysagiste

« Le parc Frédéric-Back est un bel exemple de projet de développement durable et d'économie circulaire avec l'utilisation de plus de 50% de matériaux revalorisés! »

Lauchar K.
Architecte paysagiste

« Un engagement concret pour la protection de la nature dans l'Est! La création d'un pôle nature permettra de préserver et mettre en valeur les milieux naturels, et de développer de nouveaux attraits récréotouristiques régionaux! »

Amélie B.
Conseillère en planification



II. Aménagement du réseau des grands parcs

Le réseau est composé de 22 grands parcs, répartis sur l'ensemble de l'agglomération. En plus de contribuer à l'équilibre de la biodiversité et d'accroître la résilience de l'agglomération face aux changements climatiques, les parcs proposent une grande variété de paysages, de lieux de détente et d'aires naturelles. Ces espaces verts offrent un contact privilégié avec la nature et constituent un patrimoine à protéger et à valoriser pour une ville toujours plus attractive et résiliente. De nombreux parcs en rive mettent en valeur le caractère insulaire de la ville et permettent aux citoyennes et aux citoyens d'avoir un contact privilégié avec l'eau.

Objectifs

- Moderniser les équipements en accord avec les composantes patrimoniales
- Accroître la végétation et mettre en valeur les paysages
- Augmenter la résilience écologique par les aménagements

Enjeux

- Désuétude et multiplicité des installations et des équipements
- Étendue du territoire

Pistes d'action

- Mettre en œuvre le plan directeur du parc La Fontaine
- Réaménager les pôles d'accueil des parcs Maisonneuve et Angrignon
- Réhabiliter le site des Moulins au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation
- Réaménager le pôle aquatique du parc Jarry
- Réaménager la pataugeoire ainsi que les terrains de soccer et de volleyball du parc Jeanne-Mance
- Mettre en œuvre le plan d'aménagement du parc Jarry

« Les parcs et leurs paysages donnent un sens et une viabilité au quotidien urbain. »

Émilie B.
Agente technique en
architecture de paysage



III. Multiplication et transformation des places publiques

Montréal compte plusieurs places publiques riches et diversifiées. Ce nombre pourrait croître dans l'avenir, étant donné l'importance de ces espaces pour la population dans un contexte de densification urbaine, d'adaptation aux changements climatiques et d'accroissement du nombre de pôles de mobilité. Situées au cœur du centre-ville, de nombreuses places publiques sont de véritables lieux d'échanges qui permettent à la population de se retrouver en communauté.

Objectifs

- Réaménager les places publiques situées dans les secteurs patrimoniaux du centre-ville
- Accroître le verdissement dans les places publiques pour maximiser l'ensemble des bénéfices écosystémiques

Enjeux

- Complexité de réalisation dans des environnements urbains denses et patrimoniaux
- Arrimage des échéanciers de réalisation avec ceux des grands projets urbains

Pistes d'action

- Réaliser la place des Montréalaises
- Réaménager le square Viger
- Réaliser l'aménagement de la portion sud de la place du Canada
- Aménager certains espaces publics du quartier de Griffintown

Relier les espaces verts, les milieux naturels et les milieux de vie

Le Réseau des corridors verts est une initiative novatrice qui permet de relier les parcs, les milieux de vie et les espaces publics tout en contribuant à la mobilité récréative. La connectivité sociale et écologique favorise la résilience à travers le territoire par des aménagements qui contribuent à la biodiversité et aux interactions sociales. Le Réseau des corridors verts permet de poser des gestes concrets qui auront une incidence directe sur la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.

Complémentaire aux infrastructures de transport actif et collectif, le réseau des corridors verts est planifié en adéquation avec les projets de liens verts réalisés par les arrondissements et les villes liées. La mise en œuvre de chacun des corridors varie selon la typologie du territoire. Les corridors s'intègrent à la trame des rues, des parcs et ils participent à la connectivité des milieux naturels et des quartiers, particulièrement dans les secteurs qui subissent l'impact d'imposantes fractures urbaines. Par ailleurs, les corridors verts favorisent la réduction des îlots de chaleur et la déminéralisation des quartiers. Pour relier l'ensemble de ses espaces verts, la Ville mise sur une stratégie d'intervention :

I. Implantation d'un réseau sur l'ensemble du territoire

I. Implantation d'un réseau sur l'ensemble du territoire

Dans un contexte où l'agglomération de Montréal veut offrir aux Montréalaises et aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, le réseau des corridors verts constitue une occasion unique pour le développement de la ville. Ces corridors permettent de transformer les habitudes des citoyennes et des citoyens dans leurs déplacements, d'assurer l'expansion de la biodiversité et de favoriser la mobilité active en toute sécurité. Plus largement, le réseau des corridors verts contribue à consolider la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Objectifs

- Réaliser cinq corridors prioritaires :
 - Saraguay | Angrignon
 - De l'Est
 - Espace pour la vie | Mont-Royal
 - De la rivière des Prairies
 - Falaise-fleuve | Bridge-Bonaventure

Enjeux

- Présence de fractures urbaines
- Forte densité du tissu urbain
- Disponibilité des terrains nécessaires pour assurer la continuité des tracés

Pistes d'action

- Déposer les tracés préliminaires des corridors prioritaires
- Développer une stratégie immobilière pour assurer la connectivité des corridors

« Fruit d'une collaboration avec les arrondissements, les villes liées et les partenaires privés, le Réseau des corridors verts innove et offre à toute la population un nouveau réseau récréatif vert reliant les grands espaces verts de Montréal! »

Anais L.
Conseillère en planification

4

Offrir des expériences de qualité et partager l'espace collectif

La population se diversifie et les modes de vie évoluent. Les espaces verts sont adaptés à la pratique des activités sportives, récréatives et de plein air tout au long de l'année. Ils contribuent grandement à la santé des individus. Ce contact privilégié et quotidien avec la nature augmente la sensibilisation des Montréalaises et des Montréalais à leur environnement.

La Ville de Montréal désire faciliter l'accès à l'ensemble des espaces verts tout en bonifiant leur offre éducative, culturelle, sportive et récréative. Le contact avec la nature étant propice à la créativité, au partage et au développement de la personne, la Ville désire diversifier sa programmation d'activités de plein air. Pour offrir une programmation riche et variée, la Ville mise sur une stratégie d'intervention :

I. Développement d'une expérience nature distinctive



I. Développement d'une expérience nature distinctive

Le réseau des grands parcs représente une destination privilégiée pour vivre des expériences nature significatives. Ce réseau dispose de plusieurs kilomètres de sentiers parcourant des écosystèmes variés tels que des forêts, des champs, des friches et des marais. Par ailleurs, la Ville y organise une multitude d'activités d'interprétation du milieu naturel pour les camps de jour, les groupes scolaires et le grand public.

Objectifs

- Augmenter la fréquentation des parcs-nature
- Faire des grands parcs des lieux accueillants, inclusifs et adaptés à la diversité des besoins de la population

Enjeux

- Accessibilité des parcs-nature en transport en commun
- Équilibre entre la conservation et la pression anthropique des activités

Pistes d'action

- Définir les besoins des clientèles actuelles et futures du réseau des grands parcs
- Renouveler l'offre de service
- Implanter un programme d'initiation à la nature pour les jeunes de l'agglomération
- Promouvoir les activités auprès de groupes organisés qui rejoignent des clientèles plus vulnérables

« Les parcs-nature sont de véritables lieux d'évasion permettant aux citoyennes et citoyens de pratiquer des activités de plein air toute l'année. Mon équipe et moi sommes fiers d'y contribuer! »

Charlotte Anais HC
Régisseuse - parcs-nature

Découvrir Montréal d'une rive à l'autre



Volet 2 Montréal bleue

Entourée de remarquables cours d'eau et ponctuée de milieux humides et de ruisseaux, Montréal se distingue par son insularité. Grâce aux parcs riverains, aux plages urbaines et aux aménagements en berges, les Montréalaises et les Montréalais ont accès à des lieux exceptionnels. Ces espaces d'échange entre milieux terrestres et aquatiques fascinent et interpellent. Ils sont marqués dans les paysages et dans le caractère identitaire de la ville.

Espaces privilégiés de loisirs et de contemplation, les cours d'eau et les milieux riverains de Montréal sont aussi des habitats qui favorisent la résilience urbaine et la régulation des écosystèmes. Les berges de Montréal foisonnent de vie.

Afin de pérenniser et de protéger ces lieux à l'équilibre fragile, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports présente le deuxième volet de sa planification stratégique : **Montréal bleue**. Ce volet fournit une vision claire et réaffirme que le fleuve, les rivières, les îles et les milieux humides font partie de l'identité montréalaise. À travers la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique, le document propose des actions durables pour rendre Montréal plus bleue, plus résiliente et permettre aux citoyennes et aux citoyens de vivre pleinement l'insularité de Montréal au quotidien.

Protéger les milieux humides et hydriques

Par leurs multiples fonctions écologiques, les milieux humides et hydriques contribuent à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. Véritables éponges naturelles, ces milieux régularisent les débits d'eau, réduisent les risques d'inondation et atténuent les effets des sécheresses. Ils abritent une grande diversité animale et végétale, dont certaines espèces à statut précaire. Ces écosystèmes assurent des fonctions écologiques essentielles à la pérennité du territoire et contribuent à la résilience de la ville.

L'intégrité et l'efficacité de ces écosystèmes sont affaiblies par des perturbations successives d'origines anthropique et environnementale. À Montréal, sur près de 170 km de rives publiques, 50 km se trouvent dans les parcs-nature et dans les grands parcs urbains. La Ville de Montréal s'engage à préserver ces milieux sur le territoire du réseau des grands parcs et mise sur deux stratégies d'intervention :

I. Restauration des milieux humides, des cours d'eau et des rives

II. Protection des espèces fauniques d'intérêt

« La réhabilitation écologique des berges permettra d'augmenter la résilience de la Ville face aux aléas climatiques et de donner accès à des milieux riverains durables. »

Marie L.
Cheffe de section - Biodiversité urbaine

I. Restauration des milieux humides, des cours d'eau et des rives

La conservation des milieux humides, des cours d'eau et des rives représente un enjeu déterminant pour l'agglomération de Montréal. L'état de détérioration de certaines rives et la disparition d'habitats sont préoccupants. Les écosystèmes aquatiques et terrestres subissent constamment des pressions naturelles et anthropiques, qui les fragilisent et les détériorent. Cette situation rend Montréal vulnérable aux impacts des changements climatiques et engendre des risques environnementaux, sociaux et économiques, comme en témoignent des dommages causés par les inondations qui sont plus fréquentes. Afin d'assurer la pérennité des fonctions essentielles de ces écosystèmes, la Ville de Montréal mise sur la restauration de ces milieux.

Objectifs

- Réhabiliter 10 km de rives dans le réseau des grands parcs
- Améliorer la connectivité et les conditions hydriques des cours d'eau intérieurs
- Restaurer les fonctions écologiques de milieux humides perturbés

Enjeux

- Rapidité croissante d'érosion et de dégradation
- Perte de superficie érodée par les eaux
- Détérioration des écosystèmes et des fonctions écologiques des bandes riveraines
- Perte des écosystèmes et des fonctions écologiques
- Diminution de la résilience de la Ville face aux changements climatiques
- Impacts des crues printanières

Pistes d'action

- Développer et implanter un centre d'expertise pour la réhabilitation des berges
- Déposer l'inventaire de l'état des berges du réseau des grands parcs
- Réhabiliter les berges des parcs :
 - Grand parc de l'Ouest (secteurs du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'île-Bizard)
 - De l'Île-de-la-Visitation
 - René-Lévesque
 - De la Promenade-Bellerive
 - Nouveau parc riverain de Lachine
- Développer un programme de gestion des milieux humides et hydriques du réseau des grands parcs

II. Protection des espèces fauniques d'intérêt

La multitude de cours d'eau, d'îles, d'îlots, de battures et de milieux humides qui composent le territoire montréalais, favorise l'établissement d'espèces fauniques variées, dont certaines sont menacées ou vulnérables. Cette biodiversité génère des retombées positives pour l'environnement et rend de nombreux services écosystémiques. Cependant, les impacts des changements climatiques, de la pollution des eaux et de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, nuisent à l'intégrité de ces milieux et à la faune.

La Ville de Montréal entend agir sur la réduction et sur l'atténuation des menaces, ainsi que sur la gestion des habitats fauniques. Le maintien des populations animales menacées est primordial afin d'éviter le déclin d'espèces comme le petit blongios ou la tortue géographique.

Objectifs

- Assurer le maintien des populations d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux aquatiques du réseau des grands parcs

Enjeux

- Survie des espèces animales et végétales
- Maintien de la biodiversité
- Pressions anthropiques sur les habitats
- Pollution des cours d'eau
- Lutte aux espèces exotiques envahissantes

Pistes d'action

- Réaliser un bilan des données du *Programme de gestion des écosystèmes sur l'état des Populations fauniques* pour le dépôt des recommandations
- Mettre en place des actions proposées dans le *Plan de rétablissement de la tortue géographique (Graptemys geographica) au Québec — 2020-2030*⁶
- Aménager de nouveaux habitats pour la faune aquatique dans le réseau des grands parcs



2

Créer et aménager des lieux de contact avec l'eau

L'île de Montréal compte près de 290 km de rives dont un peu plus de la moitié sont publiques. L'accessibilité visuelle et physique aux rives et à l'eau demeure cependant limitée. Véritables destinations privilégiées pour la contemplation des paysages et pour la pratique des sports et des loisirs, les accès à l'eau contribuent à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie.

Afin de répondre au grand intérêt pour ces espaces et de contribuer à la qualité des expériences vécues par la population, il est nécessaire d'investir dans l'aménagement des berges. La Ville de Montréal entend participer activement à la démocratisation des points d'accès à l'eau et permettre aux citoyennes et aux citoyens de se réapproprier les berges tout en améliorant leur qualité de vie. Pour y parvenir, la Ville mise sur deux stratégies d'intervention :

I. Création de nouveaux parcs et transformation d'espaces publics

II. Développement de points d'accès visuels et physiques en rives

« Montréal est une île et l'accès public à l'eau et aux berges est essentiel! C'est pourquoi on travaille à multiplier les points de contact avec l'eau et à diversifier les façons de profiter de cette richesse. »

Georges-Étienne P.
Architecte paysagiste



I. Création de nouveaux parcs et transformation d'espaces publics

Montréal se caractérise par ses paysages riverains autant naturels que construits. Que l'on parle de la vue panoramique depuis la grève du parc de la Promenade-Bellerive, de la plage du Cap-Saint-Jacques ou du Site des moulins au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, tous ces sites donnent à la ville un charme particulier. Alors que certains sites peinent à conjuguer l'achalandage et la protection des milieux naturels, d'autres sont méconnus.

Pour améliorer son paysage urbain et l'équilibre de la fréquentation, la Ville de Montréal a comme objectif d'explorer tout le potentiel que l'eau et les espaces riverains peuvent offrir. Elle compte y arriver non seulement en créant de nouveaux parcs axés sur le développement responsable et les technologies vertes, mais également en renforçant l'identité de certains parcs peu utilisés.

Objectifs

- Transformer et aménager les parcs :
 - De Dieppe
 - Riverain de Lachine

Enjeux

- Disponibilité des sites riverains ouverts au public
- Accessibilité universelle
- Sécurité des usagères et des usagers

Pistes d'action

- Redonner une valeur écologique et récréative au nouveau parc riverain de Lachine
- Développer un bain portuaire
- Accroître la superficie totale de terrains publics riverains et / ou de plaines inondables
- Réhabiliter le parc de Dieppe et ses berges.

II. Développement de points d'accès visuels et physiques en rives

Les parcs riverains permettent des accès publics aux berges. Aujourd'hui, ces accès sont de plus en plus revendiqués par la population car ils contribuent à la qualité de vie dans les quartiers et au bien-être de la population. La Ville de Montréal veut augmenter les occasions de contacts visuels et physiques avec les rives, les cours d'eau et les îles. Pour compléter ce projet, elle prévoit de créer des nouveaux liens entre les circuits riverains existants et de développer des infrastructures d'accueil pour le réseau navigable.

Objectifs

- Améliorer l'accessibilité visuelle et physique à l'eau
- Consacrer des espaces à la pratique de la pêche en toutes saisons

Enjeux

- Privatisation des lots disponibles
- Augmentation de sentiers informels qui fragilisent les bandes riveraines
- Sécurité des aménagements en berges

Pistes d'action

- Développer, réhabiliter et sécuriser les sites des vagues éternelles
- Aménager des nouveaux sites de pêche sportive et récréative (incluant la pêche sur glace)
- Concevoir et aménager une promenade riveraine dans le secteur Cap-Saint-Jacques du Grand parc de l'Ouest
- Structurer des sites pour la pratique des sports aéro-tractés dans le Grand parc de l'Ouest
- Officialiser l'accès à la grève du parc de la Promenade-Bellerive



Offrir des expériences dignes d'une île

Les grands parcs offrent des oasis de verdure qui permettent à la population de reprendre contact avec la nature et de se ressourcer. Par conséquent, l'accessibilité aux espaces verts terrestres et riverains est primordiale pour la santé physique et mentale de la population urbaine.

En maintenant l'équilibre entre la protection des milieux naturels et l'usage récréatif, l'agglomération souhaite améliorer l'offre d'expériences liées à l'eau tout en privilégiant les meilleures pratiques en termes d'environnement, de sécurité et de service à la population. Le potentiel de développement des milieux riverains étant encore important, la Ville désire offrir un éventail d'activités en misant sur une stratégie d'intervention :

I. Diversification de l'offre et renforcement de l'approche inclusive

I. Diversification de l'offre et renforcement de l'approche inclusive

Le réseau des grands parcs offre une variété de services et d'activités sur l'eau et sur la glace grâce à un réseau étendu de partenaires spécialisés. De nombreuses possibilités sont offertes aux citoyennes et aux citoyens de Montréal comme la pratique du yoga sur la plage du Cap-Saint-Jacques, la pêche depuis les rives de l'île-de-la-Visitation ou la planche aéro-tractée au lac des Deux Montagnes. La programmation actuelle est variée et mérite d'être explorée.

Objectifs

- Augmenter la fréquentation des sites riverains
- Générer une croissance annuelle de la pratique des activités nautiques non-motorisées
- Améliorer le système de transport nautique pour favoriser la découverte des îles de l'archipel

Enjeux

- Adaptation aux nouvelles tendances et à l'évolution du marché des loisirs
- Attractivité et la compétitivité de l'offre
- Limitation de la capacité d'accueil dans les grands parcs pour éviter une pression additionnelle sur les milieux naturels

Pistes d'action

- Créer un pôle d'activités nautiques non-motorisées à Lachine
- Consolider la programmation avec des équipements inclusifs
- Mettre en valeur et promouvoir les patrimoines (naturels et bâtis) dans les parcs
- Bonifier les liens fluviaux du réseau des grands parcs

Innover dans la conservation du Mont-Royal



Volet 3

Montréal des sommets

Véritable foyer de diversité, le Mont-Royal est un joyau naturel au cœur de la ville. Conçu en 1876 par Frederick Law Olmsted, le parc du Mont-Royal est un authentique poumon vert essentiel à la vie quotidienne des Montréalaises et des Montréalais.

Notre montagne offre une multitude d'activités de plein air et une riche programmation éducative et culturelle. En 2005, le gouvernement du Québec a déclaré ce territoire montréalais d'environ 750 hectares, site patrimonial, en raison de son inestimable valeur naturelle et culturelle. En 2009, la Ville de Montréal a adopté le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*⁷ afin de réunir les conditions nécessaires à sa protection et à sa mise en valeur. En 2018, le ministère de la Culture et des Communications a rendu public le *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*⁸, ayant pour objectif d'assurer la préservation de l'ensemble du territoire.

Afin d'orienter l'avenir de ce territoire d'exception, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports présente le troisième volet de sa planification stratégique : **Montréal des sommets**. Ce volet énonce des objectifs favorisant la protection et la mise en valeur de ce patrimoine culturel et naturel d'exception. Elle propose des actions novatrices pour améliorer l'accessibilité, la résilience de la montagne et pour célébrer son authenticité.

Protéger les composantes identitaires du Mont-Royal

Les milieux naturels, le patrimoine bâti et les paysages du site patrimonial du Mont-Royal sont remarquables. Dès 1874, l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted, a mis en scène des ambiances et des paysages afin de rehausser les qualités inhérentes du lieu. Ses caractéristiques sont à ce point exceptionnelles que le site a reçu la désignation provinciale d'arrondissement historique et naturel, puis de site patrimonial déclaré du Mont-Royal. La montagne présente un intérêt pour ses valeurs historique, paysagère, identitaire, architecturale, urbanistique, ethnologique, archéologique et artistique, uniques à l'échelle nationale.

Face à des pressions anthropiques et environnementales importantes, l'intégrité des lieux est fragilisée. Ces perturbations peuvent dénaturer l'ensemble du site et en affecter sa pérennité. La Ville mise sur quatre stratégies d'intervention :

I. Préservation des milieux naturels

II. Sensibilisation de la clientèle à la fragilité du Mont-Royal

III. Consolidation du patrimoine architectural et paysager

IV. Préservation des paysages, des vues et des grands aménagements paysagers

I. Préservation des milieux naturels

Le site du Mont-Royal foisonne de milieux naturels qui contribuent à la santé et à l'équilibre de l'écosystème montréalais. En plus d'offrir des services écosystémiques, les boisés, les milieux humides et le réseau hydrique participent à doter le lieu d'un caractère exceptionnel. Confrontée à la multiplication des sentiers informels, aux changements climatiques et aux espèces exotiques envahissantes, l'intégrité de ces milieux est menacée.

Outre la poursuite de l'atteinte des objectifs de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*⁹, la Ville souhaite mettre en œuvre une série d'initiatives visant à protéger et renforcer le patrimoine naturel de la montagne.

Objectifs

- Favoriser l'accroissement de la biodiversité sur le site
- Diminuer les impacts des usages sur les milieux naturels sensibles
- Conserver et rétablir l'intégrité des milieux humides et hydriques

Enjeux

- Pression anthropique sur les milieux naturels
- Perte d'espèces indigènes au profit d'espèces exotiques envahissantes
- Fragilité du réseau hydrique et des milieux humides
- Perturbation des habitats naturels

Pistes d'action

- Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise des espèces exotiques envahissantes
- Réhabiliter le marécage du Mont-Royal
- Fermer les sentiers informels excédentaires

« Les citoyens et la Ville prennent soin du mont Royal pour transmettre son patrimoine aux générations futures. C'est un engagement qui nous tient tous à cœur. »

José F.
Chargée de projets
– urbanisme

« Trouver l'équilibre entre accessibilité à la montagne et protection des milieux naturels est le défi stimulant que nous offre le travail au parc du Mont-Royal! »

Félix P-S
Architecte paysagiste

II. Sensibilisation de la clientèle à la fragilité du Mont-Royal

L'écosystème du Mont-Royal est soumis à une pression grandissante. L'équilibre entre la fréquentation croissante et la conservation des milieux naturels est l'un des grands enjeux auxquels le site doit faire face. La Ville de Montréal souhaite permettre aux différentes clientèles, autant actives que contemplatives, d'exercer leurs activités et de profiter des lieux, dans le respect des milieux sensibles. À cet égard, la sensibilisation des citoyennes et des citoyens à la fragilité des milieux naturels constitue l'outil privilégié pour favoriser une fréquentation responsable, sécuritaire et respectueuse de la nature.

Objectifs

- Informer les usagers des enjeux qui menacent le site du Mont-Royal
- Encourager les comportements responsables, sécuritaires et respectueux des lieux

Enjeux

- Efficacité variable des outils de sensibilisation
- Nombreux conflits d'usage
- Achalandage en croissance pour la capacité d'accueil du site

Pistes d'action

- Actualiser la signalisation sur le site
- Implanter des outils novateurs d'interprétation et de sensibilisation
- Encadrer les activités hors sentiers
- Travailler avec les partenaires pour corriger l'usage inapproprié de certaines clientèles



III. Consolidation du patrimoine architectural et paysager

Au cours du 19^e siècle, grâce à sa localisation et à la qualité de son environnement, la montagne s'impose rapidement comme un lieu de prédilection pour l'établissement de la bourgeoisie et des institutions religieuses, hospitalières et d'enseignement. Le parc du Mont-Royal a été créé afin de protéger ce site exceptionnel et d'encadrer son développement pour qu'il demeure accessible pour l'ensemble de la population. Toujours d'actualité, la Ville de Montréal poursuit ces mêmes objectifs.

Depuis plus d'une décennie, le contexte urbain limitrophe au parc se transforme. Les institutions vivent de grands bouleversements, et nombre de leurs terrains et de leurs bâtiments sont vacants ou le deviendront prochainement. Les perspectives d'avenir de ces lieux d'exception sont une opportunité de préserver les valeurs patrimoniales extraordinaires de la montagne. La Ville de Montréal veut intervenir sur les propriétés municipales avec exemplarité, et rendre hommage à l'héritage de la montagne.

Objectifs

- Protéger la valeur patrimoniale des bâtiments et des paysages qui s'y rattachent
- Rendre accessibles les lieux d'exception

Enjeux

- Compatibilité des usages des ensembles institutionnels vacants avec le site patrimonial du Mont-Royal
- Détérioration des bâtiments et ampleur des investissements requis
- Accessibilité aux divers ensembles bâtis

Pistes d'action

- Restaurer le chalet et la maison Smith
- Requalifier la maison Blanche
- Restaurer et rendre accessibles les jardins historiques de la maison Ravenscrag et de la Cité des Hospitalières
- Saisir les occasions entourant la requalification des grands ensembles institutionnels comme l'ancien hôpital Royal Victoria

IV. Préservation des paysages, des vues et des grands aménagements paysagers

Le Mont-Royal contribue de façon substantielle à la beauté de la ville et à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. La protection des vues a pour but de préserver sa valeur emblématique, tandis que la protection et la mise en valeur des vues intérieures contribuent à la qualité de l'expérience vécue.

Plusieurs aménagements ont fait l'objet de rénovations ou de restaurations majeures à ce jour. La Ville entend poursuivre la mise en œuvre du *Programme de réaménagement du Mont-Royal* dans le respect des standards de qualité élevés que Olmsted s'était donnés. Elle souhaite continuer à répondre aux exigences du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*¹⁰ et du *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*¹¹ du ministère de la Culture et des Communications du Québec. La Ville compte poursuivre ses efforts de restauration et de mise en valeur des composantes paysagères.

Objectifs

- Rétablir la valeur patrimoniale des grands aménagements paysagers
- Protéger les vues d'intérêt
- Faire connaître la qualité des différentes ambiances paysagères créées par Olmsted
- Assurer la protection de la masse sombre de la montagne dans le paysage nocturne

Enjeux

- Perte partielle ou totale des vues à cause du développement immobilier
- Perte potentielle des valeurs paysagères remarquables
- Maintien de la qualité des paysages et des expériences

Pistes d'action

- Réaménager le belvédère Camillien-Houde
- Restaurer le chemin Olmsted
- Réaménager les abords du chalet et de la maison Smith
- Sécuriser le sentier de l'escarpement et ses escaliers
- Assurer l'intégration de mesures pour protéger la masse sombre de la montagne



Transformer la mobilité sur la montagne

La Ville de Montréal investit considérablement depuis de nombreuses années afin d'améliorer la qualité de l'expérience de la collectivité sur la montagne. Le réaménagement de l'intersection de l'avenue du Parc et de l'avenue des Pins, la création du seuil à la croisée de la rue Cedar et de l'avenue Côte-des-Neiges, l'ouverture du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne et l'aménagement du chemin de ceinture, figurent parmi les grandes réalisations récentes. Afin de poursuivre la transformation de la mobilité sur la montagne, la Ville mise sur une stratégie d'intervention :

I. Amélioration de l'accessibilité au site

« Les interventions à venir quant à l'amélioration des accès à la montagne offriront une expérience renouvelée et sécuritaire pour tous les usagers. »

Annie A.
Architecte paysagiste

I. Amélioration de l'accessibilité au site

Les voies d'accès ceinturant et traversant la montagne sont les legs d'une époque marquée par l'automobile. Certes, ces voies d'accès véhiculaires sont un moyen de découvrir la montagne mais elles occasionnent des enjeux de cohabitation avec les adeptes des déplacements actifs. En accord avec sa vision d'accessibilité, la Ville de Montréal intervient pour améliorer l'accès à la montagne et la sécurité de toutes et de tous.

Objectifs

- Favoriser l'accès au site par le transport actif et collectif
- Améliorer la sécurité des personnes qui fréquentent les lieux
- Consolider le réseau d'accès au site

Enjeux

- Acceptabilité sociale des changements dans l'équilibrage des modes de transports
- Sécurité pour l'ensemble de la population qui fréquente les lieux
- Répartition inégale de l'achalandage dans les parcs de la montagne

Pistes d'action

- Transformer l'axe Remembrance/Camillien-Houde en chemin de promenade
- Développer de nouveaux liens et accès au mont Royal sur le flanc nord
- Aménager une nouvelle entrée piétonne dans l'axe de la rue University dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria
- Aménager l'entrée Côte-des-Neiges / Remembrance
- Compléter les chemins de ceinture et de traverse
- Optimiser l'utilisation des aires de stationnement privées en périphérie du site

Découvrir de nouveaux horizons sur la montagne

La Ville de Montréal est engagée, avec l'ensemble des partenaires, des citoyennes et des citoyens et la Table de concertation du Mont-Royal, dans la protection de la montagne. Ce lieu d'une valeur inestimable est cher au cœur de la population et transcende le temps. Afin de léguer aux générations futures une montagne exceptionnelle tout en continuant d'offrir aux personnes qui la fréquentent une expérience incomparable, la Ville mise sur deux stratégies d'intervention :

I. Renouvellement de l'expérience de visite

II. Développement collectif et concertation

I. Renouvellement de l'expérience de visite

Le Mont-Royal est à la fois un parc inscrit dans le quotidien de la population montréalaise et une destination touristique. L'un des principaux défis du site est d'atteindre l'équilibre entre la fréquentation croissante et la préservation des lieux. Les nombreux parcours constituent autant d'ambiances et d'expériences à découvrir. Chaque composante de la montagne mérite d'être vue et vécue. Afin de concilier les besoins des différentes clientèles tout en assurant la protection de la montagne, la Ville mise sur une exploration des potentiels méconnus du Mont-Royal.

Objectifs

- Améliorer la répartition de l'achalandage sur l'ensemble du site
- Augmenter la diversité de l'offre sur quatre saisons

Enjeux

- Conciliation de l'utilisation du site par les clientèles locales et touristiques
- Amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre
- Fragilité des milieux naturels

Pistes d'action

- Positionner le site patrimonial du Mont-Royal dans l'offre touristique régionale
- Développer une offre de services pour les clientèles vivant avec des limitations
- Utiliser les nouvelles technologies pour améliorer l'expérience de visite autonome
- Améliorer les infrastructures d'accueil en périphérie de la montagne
- Enrichir la programmation

II. Développement collectif et concertation

L'engagement de la Ville de Montréal et de la communauté envers la montagne est indéfectible. Le Sommet du Mont-Royal en 2002, la création du Bureau du Mont-Royal en 2004 et la mise sur pied de la Table de concertation du Mont-Royal en 2005, témoignent de cet engagement. Les milieux associatifs, institutionnels et municipaux s'unissent dans une volonté commune de protéger le site. Le développement du Mont-Royal est le fruit de la concertation entre les différentes parties prenantes.

Objectifs

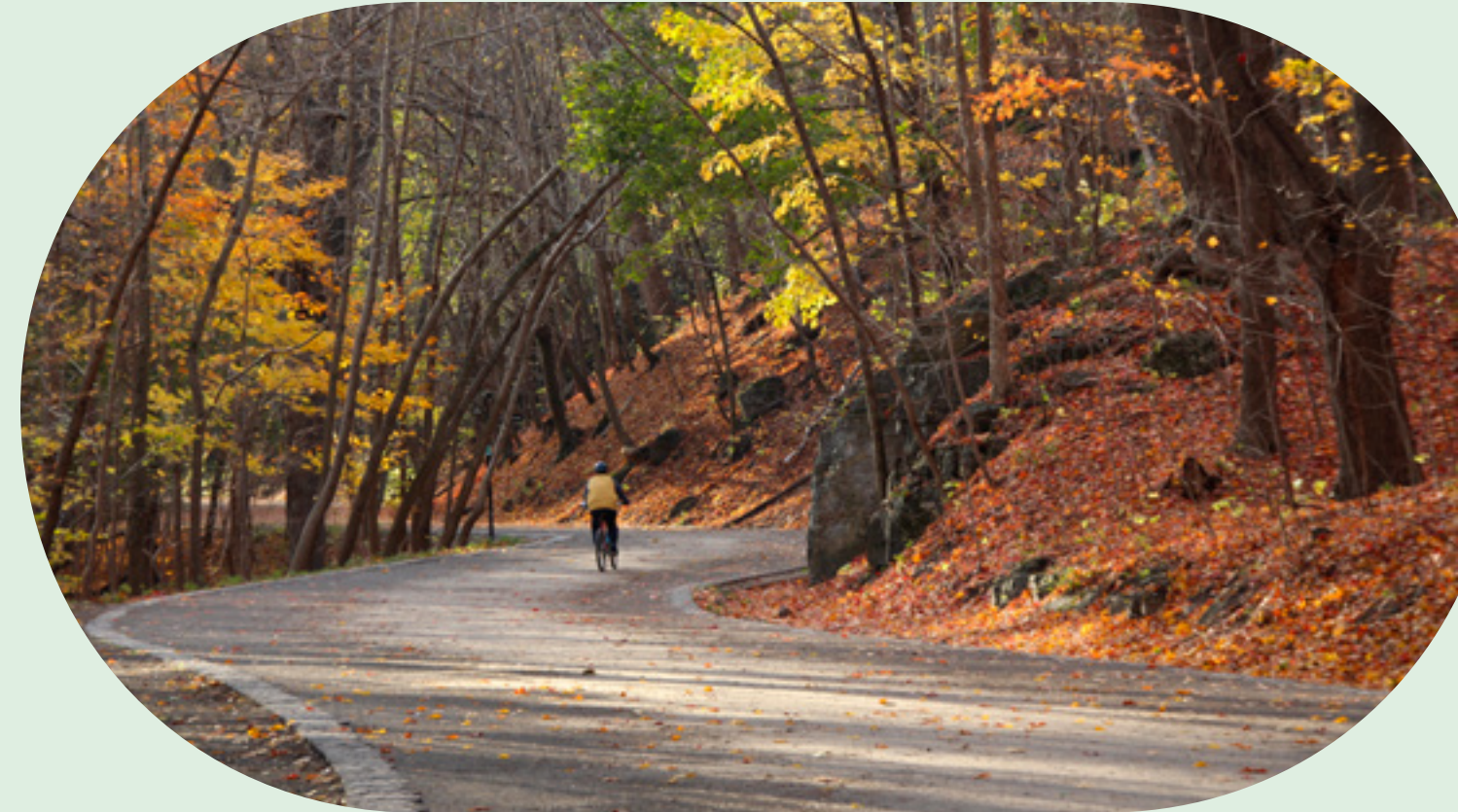
- Tenir les prochains grands rendez-vous du Mont-Royal
- Concerter les principaux acteurs dans la préparation des grands événements
- Renforcer la concertation entre les parties prenantes

Enjeux

- Mobilisation d'un grand nombre d'actrices et d'acteurs
- Impacts des événements sur les milieux naturels de la montagne

Pistes d'action

- Organiser les festivités du 150^e anniversaire du parc du Mont-Royal en 2026
- Planifier la tenue d'un troisième sommet du Mont-Royal et réaliser le nouveau *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*¹² pour 2030



Bouger + au quotidien dans notre métropole



Volet 4 Montréal active

L'activité sportive contribue à l'enrichissement collectif. Grâce à la diversité de ses événements sportifs, Montréal offre de formidables occasions de se réunir, de se divertir et de renforcer le sentiment d'appartenance. Un événement sportif est une occasion exceptionnelle de promouvoir un sport et ses bienfaits, d'accélérer le développement sportif en inspirant les jeunes à persévérer dans la poursuite de leur activité sportive.

Dans la dernière décennie, le niveau de sédentarité a augmenté au sein de la population. Cette augmentation a des impacts directs sur la santé physique et mentale des individus et engendre des coûts économiques et sociaux pour la collectivité. Face à cette problématique, la Ville de Montréal s'est dotée de sa *Politique du sport et de l'activité physique*¹³ et de son *Plan d'action régional*¹⁴, en 2014. Consciente de l'importance d'être actif, la Ville reconnaît sa responsabilité de créer des environnements favorables pour la santé. Par des installations distinctives et de qualité, une programmation variée d'événements sportifs et une offre d'activités à l'année, la Ville entend contribuer à l'amélioration des habitudes de vie des citoyennes et des citoyens.

Pour ce faire, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports présente le quatrième volet de sa planification stratégique : **Montréal active**. Ce volet permet à la Direction des sports de réitérer ses engagements notamment dans le soutien aux arrondissements, tout en contribuant aux objectifs de l'Organisation mondiale de la santé. La stratégie s'appuie sur les principes d'inclusion et d'équité, de concertation et de collaboration, de leadership et d'innovation, de résilience et de développement durable. Le document énonce des objectifs de réduction de la sédentarité et propose des actions innovantes pour rendre Montréal plus active.

Inciter à une vie active et sportive

La pratique d'activités physiques et sportives génère de multiples effets bénéfiques pour la collectivité. La Ville de Montréal veut mettre en place des conditions favorables afin que les citoyennes et les citoyens soient actifs au quotidien et en toutes saisons. La Ville s'engage à coordonner ses efforts avec la collectivité, les communautés, les organismes et les arrondissements. Afin d'inciter les Montréalaises et les Montréalais à adopter une vie active et sportive, la Ville mise sur deux stratégies d'intervention :

I. Implantation de conditions favorables

II. Concertation du milieu sportif montréalais

I. Implantation de conditions favorables

L'offre de services proposée dans le réseau des parcs et des infrastructures récréatives et sportives est variable. Certains secteurs de l'île sont moins bien desservis et il en résulte des inégalités territoriales. Afin d'assurer une équité sociale et économique, la Ville de Montréal entend augmenter l'accessibilité aux lieux de pratiques sportives et sensibiliser la population à l'importance d'être actif au quotidien. Elle mise également sur la diversification de son offre d'activités et sa complémentarité à l'échelle du territoire. L'ensemble de la population montréalaise pourra ainsi être plus active en toutes saisons.

Objectifs

- Desservir la population par une offre d'activités accessible, inclusive et répartie équitablement sur le territoire

Enjeux

- Sédentarité d'une forte proportion de la population montréalaise
- Accessibilité variable aux activités et aux infrastructures
- Fragmentation de l'offre
- Amélioration de l'expérience-client

Pistes d'action

- Intégrer les principes de diversité et d'égalité dans l'ensemble de l'offre du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi que par ses partenaires
- Élaborer une promesse client avec des standards de niveau de service aux installations sportives corporatives
- Produire, maintenir et diffuser des données numériques sur les grands parcs, les parcs locaux et les infrastructures récréatives et sportives extérieures et intérieures
- Relier l'ensemble des grands parcs et des infrastructures sportives corporatives au réseau montréalais de transport actif
- Augmenter les investissements pour les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques en lien avec les autres volets stratégiques du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

II. Concertation du milieu sportif montréalais

Au sein de la collectivité, de nombreux acteurs interagissent : les associations régionales, les fédérations, les athlètes, les clubs, les centres de recherche, les établissements d'enseignement et les institutions publiques. Chaque partenaire a un rôle à jouer pour diminuer la sédentarité. Cette concertation permet l'essor de talents et la progression de nombreuses disciplines.

Objectifs

- Élaborer des encadrements permettant la reconnaissance des organismes sportifs régionaux
- Bonifier l'accès aux infrastructures municipales pour les activités sportives adaptées

Enjeux

- Complexité de la concertation locale et régionale
- Disponibilité des infrastructures pour les organismes ayant une offre de service en sport régional et adapté
- Équitabilité entre les arrondissements

Pistes d'action

- Adopter une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes régionaux
- Mobiliser le milieu associatif autour des activités régionales sur l'ensemble du territoire (milieu scolaire et municipal, sport fédéré, etc.)
- Conclure des ententes de soutien aux organismes sportifs régionaux pour une offre de service à l'ensemble des arrondissements



Offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité

La pratique de sports et d'activités physiques doit être soutenue par des infrastructures municipales et collectives durables et de qualité. Certaines infrastructures municipales nécessitent d'importants travaux de mise aux normes. Afin d'offrir un réseau cohérent, la Ville de Montréal entend travailler avec les acteurs institutionnels, scolaires et privés. La Ville mise sur deux stratégies d'interventions :

I. Consolidation des infrastructures municipales

II. Mise en réseau des infrastructures collectives

« Les pataugeoires sont des lieux qui favorisent l'apprentissage de la natation pour les tout-petits et contribuent à la prévention des noyades à Montréal. »

Yannick T.
Conseiller en aménagement

I. Consolidation des infrastructures municipales

La Ville entend poursuivre des investissements importants pour améliorer l'état et la qualité de ses infrastructures récréatives et sportives. Le soutien aux arrondissements est essentiel pour consolider le réseau des parcs et des infrastructures municipales. Des interventions concertées permettront de répondre aux besoins spécifiques des différentes clientèles, des sports émergents ainsi qu'aux exigences des fédérations sportives.

Objectifs

- Réduire à 20% l'indice de vétusté des installations aquatiques municipales¹⁵
- Améliorer la qualité des installations récréatives et sportives municipales

Enjeux

- Désuétude des infrastructures sportives
- Déficit d'investissements
- Disparité des expertises techniques dans les arrondissements

Pistes d'action

- Remplacer toutes les pataugeoires de type empli-vide dans les grands parcs
- Poursuivre la planification et la mise en œuvre des plans directeurs sectoriels, projets et programmes d'infrastructures en soutien aux arrondissements
- Créer une communauté d'intérêt pour partager et développer les expertises en réalisation de projets ainsi qu'en entretien d'infrastructures intérieures et extérieures
- Impliquer les fédérations sportives et les promoteurs d'événements dans la planification et la conception des projets de protection et de consolidation d'infrastructures

II. Mise en réseau des infrastructures collectives

La transformation des quartiers et l'hétérogénéité de la population nécessitent l'adaptation des infrastructures sportives offertes à la collectivité. Les quartiers sont en revitalisation. La complémentarité et la polyvalence des équipements publics et la mutualisation des services avec les milieux scolaires et de la santé sont nécessaires. La mise en réseau des infrastructures maximisera les impacts positifs sur le développement de l'offre des équipements collectifs à l'échelle de la Ville. Afin de soutenir cette transformation et d'encourager des modes de vie sains et actifs, l'aménagement des quartiers intégrera des notions de design actif.

Objectifs

- Arrimer les investissements publics dans les quartiers en redéveloppement
- Développer des incitatifs à la mise en réseau des infrastructures

Enjeux

- Planification concertée des quartiers en requalification
- Mobilisation des parties prenantes
- Acceptabilité sociale aux changements

Pistes d'action

- Élaborer une vision concertée d'un réseau de pôles civiques, intégrant les équipements collectifs
- Participer à la planification immobilière des infrastructures et des équipements scolaires
- Élaborer des ententes d'échange de services avec des institutions scolaires



Encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs

L'accueil d'un grand nombre d'événements sportifs illustre la mobilisation, l'engagement et le dynamisme d'une ville. Ces événements sont une source de fierté pour la population. Ils constituent de formidables occasions de rapprochement. Ils encouragent la pratique sportive et favorisent l'essor d'une élite sportive locale. Afin de soutenir la tenue de grands événements, la Ville mise sur deux stratégies d'interventions :

I. Leadership métropolitain auprès des organismes et des promoteurs

II. Priorisation de la tenue d'événements sportifs diversifiés, durables et de qualité

« L'Organisation d'événements sportifs à Montréal a des retombées concrètes pour la ville, ainsi que pour tous les Montréalais et Montréalaises! »

Catherine B.
Chef d'équipe - conseillère en planification

I. Leadership métropolitain auprès des organismes et des promoteurs

Montréal est reconnue comme l'une des meilleures villes au monde pour la tenue d'événements sportifs internationaux d'envergure. La Ville et ses partenaires veulent se positionner encore plus fortement en soutenant les événements et par le regroupement de l'expertise technique dans l'accueil des grands événements sportifs. Les leaders du milieu ont la responsabilité de s'assurer que le système soit accessible à tous et qu'il présente une répartition équilibrée des événements sportifs sur le territoire.

Objectifs

- Assurer la répartition équilibrée des événements sur le territoire
- Déposer une promesse client répondant aux standards élevés du milieu sportif

Enjeux

- Collaboration et implication de multiples partenaires
- Expertise variée et complexe
- Équilibre entre les événements sportifs et les besoins du milieu sportif

Pistes d'action

- Collaborer avec les partenaires et les experts du milieu au démarchage et à la diversification d'événements sportifs
- Améliorer le processus de suivi des événements sportifs se déroulant sur le domaine public
- Réaliser un meilleur maillage avec les grands propriétaires d'infrastructures sportives métropolitaines

II. Priorisation de la tenue d'événements sportifs diversifiés, durables et de qualité

Le choix des événements sportifs se fait en fonction de nombreux critères. La Ville de Montréal doit agir avec responsabilité. À ce titre, les événements doivent répondre à une clientèle variée et engendrer des retombées sociales, environnementales et économiques. Montréal s'engage à choisir des événements sportifs qui adoptent des pratiques équitables, écoresponsables et qui valorisent la persévérance, la mobilisation du milieu, l'intégration et la solidarité. Ces mesures contribueront au rayonnement de la métropole, à l'évolution de la pratique sportive ainsi qu'à l'enrichissement individuel et collectif.

Objectifs

- Augmenter de 10 % le nombre d'événements participatifs, rassembleurs, inclusifs et écoresponsables
- Exiger des legs sportifs et sociaux pour la collectivité montréalaise

Enjeux

- Attentes locales et régionales
- Augmentation de retombées sociales et sportives locales et régionales
- Financement des événements sportifs d'envergure

Pistes d'action

- Soutenir financièrement des événements d'envergures variées qui ont pour objectifs d'encourager les citoyennes et les citoyens à adopter un mode de vie physiquement actif
- Réviser les cibles, intégrer les principes d'égalité et actualiser les outils de la *Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs*¹⁶
- Élaborer et implanter des standards en matière d'éco-responsabilité et de développement durable dans les événements sportifs d'envergure
- Demander des études d'impact économique aux promoteurs d'événements sportifs internationaux





Montréal se distingue par son profil dynamique et verdoyant. La Ville offre à sa population et aux visiteurs une diversité d'expériences actives et de loisirs, agrémentée par la présence emblématique de la montagne et du fleuve.

Le **Plan nature et sports**, regroupe ces caractéristiques à travers quatre volets, complémentaires les uns aux autres : Montréal verte, Montréal bleue, Montréal des sommets et Montréal active. Cet exercice vise à intégrer la nature au cœur de la ville pour contribuer à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, tout en agissant pour contrer les bouleversements climatiques. Il vise aussi à proposer des actions pour façonner le territoire et engager les communautés à adopter un mode de vie sain et actif.

Les stratégies d'intervention identifiées dans ce document mettent l'expérience paysagère et le bien-être au cœur de la vie des citoyennes et des citoyens afin de proposer une ville résiliente, attractive, saine et respectueuse de son environnement.

Glossaire

ADS+¹

L'Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Cette analyse sert à prendre en compte, dans la conception et la mise en œuvre d'activités, projets ou autres initiatives, les besoins propres des personnes en raison de : leur sexe, leur classe sociale, leur situation de handicap, leur âge, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur identité de genre.

Biodiversité ou diversité biologique²

La biodiversité est la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

Canopée

La canopée, ou couvert arborescent, est la projection au sol de chaque couronne d'arbre ou groupe d'arbre de plus de 3 m de haut. Elle est établie à partir de photos aériennes prises lorsque les arbres sont en feuilles. Depuis 2010, la Ville de Montréal suit l'évolution de sa canopée. Un vaste chantier de plantation d'arbres est en cours afin d'augmenter l'indice de canopée sur tout le territoire.

Design actif³

Le design actif est une approche d'aménagement du cadre bâti qui cherche à rendre l'activité physique, et les choix de vie sains, plus accessibles et plus invitants » (Traduction libre).

Écoterritoire⁴

Un écoterritoire est une zone où se trouvent des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces urbanisés. Dans l'agglomération de Montréal, dix écoterritoires ont été établis par la PPMVMN.

Écosystème

Unité écologique de base formée par le milieu abiotique (ex. sol, eau, air) et les organismes qui y vivent. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interactions dont l'équilibre dynamique permet le maintien et le développement de la vie.

Équité sociale⁵

L'Équité sociale est le fait d'offrir à chaque citoyen et à chaque citoyenne, quelles que soient ses ressources économiques ou ses caractéristiques personnelles, des conditions de vie justes et équitables afin de répondre à ses besoins fondamentaux (nourriture, vêtements, logement, éducation, etc.).

Espaces verts / parcs⁶

- Un **espace vert** est un terme générique désignant des espaces libres dans la trame urbaine couverts de végétaux. Ceux-ci comprennent des espaces publics comme les divers types de jardins (communautaires, botaniques, etc.), les terrains de jeux, les aires de repos, les installations récréatives et sportives, etc. Sont souvent inclus dans cette catégorie des espaces détenus par des institutions publiques ou parapubliques tels que les arboretums ou les emprises de lignes à haute tension, de même que des espaces privés ou semi-privés tels que les golfs et les cimetières. Les espaces verts peuvent contenir des milieux naturels.

- Un **parc** est un espace aménagé en plein air pour le public (sens commun). L'agglomération de Montréal compte plus de 2000 parcs locaux qui sont administrés par les municipalités et les arrondissements; ces parcs comprennent divers équipements, installations et bâtiments comme des arénas, des piscines intérieures et extérieures, des stades et des terrains de sport, des aires de jeu et de détente, etc.

- Un **grand parc** est un parc, de grande étendue et à vocations diverses, dont l'administration relève du conseil d'agglomération de Montréal ou du conseil municipal de Montréal (gestion effectuée par les services centraux ou déléguée en tout ou en partie à l'arrondissement concerné). L'agglomération de Montréal compte 22 grands parcs, notamment le parc du Mont-Royal, et les parcs-nature. Bien que faisant partie de la liste des grands parcs de la Ville de Montréal, le parc Jean-Drapeau est administré, exploité, et entretenu par une organisation paramunicipale de la Ville de Montréal. Il n'est donc pas inclus dans les pistes d'action du Plan nature et sports.

- Un **parc-nature** est un parc régional résultant d'un programme d'acquisition de l'ex-Communauté urbaine de Montréal ou des démarches de l'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Les parcs-nature sont aménagés et gérés de façon à y maintenir la biodiversité et à protéger les milieux naturels tout en permettant l'accès de la population pour l'observation de la nature et la pratique d'activités récréatives de faible impact. L'agglomération de Montréal compte sept parcs-nature ouverts au public et cinq parcs-nature non aménagés ou en cours d'aménagement (parc agricole du Bois-de-la-Roche, parcs-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, des Sources, du Bois-de-Saraguay et du Bois-d'Anjou). Les parcs-nature font partie du Réseau des grands parcs de Montréal.

Îlot de chaleur⁷

Un îlot de chaleur désigne une élévation localisée des températures, particulièrement des températures maximales de jour et de nuit, enregistrées en milieu urbain, par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales. Cette variation de température peut être causée par des facteurs naturels ou reliées à l'activité humaine telles l'absence d'arbres et de végétation, la présence de larges surfaces non réfléchissantes qui absorbent et emmagasinent l'énergie solaire et les rejets énergétiques multiples.

Masse sombre

Dans le paysage nocturne, la masse sombre créée par les milieux naturels maintenus dans l'ombre est mise en contraste par l'illumination de certains éléments distinctifs du paysage.

Sur le Mont-Royal, la masse sombre de la montagne permet à la silhouette de la ville et aux éléments éclairés de se découper plus nettement.

Milieux humides et hydriques⁸

Un milieu humide et hydrique se définit comme suit (article 46.0.2 LQE): Lieu d'origine naturelle ou anthropique qui se distingue par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement.

Milieu naturel⁹

Milieu dans lequel l'environnement paysager, la biodiversité et les processus écologiques n'ont pas été altérés de manière permanente ni à long terme par les activités humaines, qui maintient sa capacité de se régénérer et où la présence humaine ne modifie pas le paysage de manière importante ni ne le domine.

Les milieux naturels de Montréal, situés à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs existants, incluent les bois, les friches, les milieux humides (étang, marais, marécage, tourbière) et hydriques (cours d'eau, lac). Ils présentent différentes strates végétales (herbacée, arbustive, arborescente).

Patrimoine bâti¹⁰

Le patrimoine bâti représente les diverses formes urbaines caractéristiques de Montréal et leurs composantes, telles que la trame de rues, les infrastructures ou d'autres éléments structurants du domaine public, de même que des immeubles ou des ensembles d'immeubles, incluant les particularités de leurs sites et leurs divers modes d'intégration au paysage. Le patrimoine bâti couvre aussi de nombreuses catégories de biens liés aux modes de vie ou à des usages spécifiques dans un contexte sociohistorique donné.

Patrimoine naturel¹¹

Le patrimoine naturel comprend principalement les sites et les ensembles naturels, les écoterritoires et les milieux riverains et aquatiques. On y trouve les formations physiques, biologiques et hydrographiques importantes à Montréal ainsi que les milieux de vie assurant l'équilibre des espèces vivantes, tant végétales qu'animales, qui sont présentes en milieu urbain.

Résilience¹²

La résilience urbaine est la capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à résister, s'adapter et se développer, quels que soient les types de stress chroniques et des chocs aigus qu'ils subissent.

Transition écologique¹³

La transition écologique propose un nouveau modèle économique et social qui respecte les limites des écosystèmes et qui réduit les émissions de GES. Pour la Ville de Montréal, la transition écologique passe d'abord par l'adaptation aux changements climatiques et la transformation radicale de notre façon de produire et de consommer des biens ainsi que de l'énergie, la protection de la biodiversité et le renforcement de la résilience de nos écosystèmes, et de notre communauté. Le tout doit être fait en s'assurant qu'aucun Montréalais et aucune Montréalaise ne soit laissé pour compte.

Références

- 1- Ville de Montréal (2020), *Planification Stratégique Montréal 2030*. Repéré au <https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1607443821/portail/s1zk-pq7kvylbozrfchud.pdf>
- 2- Ville de Montréal (2007), *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Repéré au https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_protection_mise_en_valeur_milieux_naturels.pdf
- 3- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2002), *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-61.01>
- 4- Ville de Montréal (2010), *Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise*. Repéré au https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATIONS/PLAN_2010_2015.PDF
- 5- Ville de Montréal (2020) *Plan climat 2020-2030*. Repéré au <https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1608692024/portail/paqtuqcmqydwrxvfb5j.pdf>
- 6- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2020), *Plan de rétablissement de la tortue géographique (Graptemys geographica) au Québec — 2020-2030*. Repéré au https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/plan_retablissement_tortue-geographique_2020-2030.pdf
- 7- Ville de Montréal (2009), *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20DE%20PROTECTION%20ET%20DE%20MISE%20EN%20VALEUR%20DU%20MONT-ROYAL.PDF
- 8- Gouvernement du Québec (2018), *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*. Repéré au https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/Plans_de_conservation/PLAN-CONSERVATION-MONT-ROYAL_v2-21062018.pdf
- 9- Ville de Montréal (2007), *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Repéré au https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_protection_mise_en_valeur_milieux_naturels.pdf
- 10- Ville de Montréal (2009), *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20DE%20PROTECTION%20ET%20DE%20MISE%20EN%20VALEUR%20DU%20MONT-ROYAL.PDF
- 11- Gouvernement du Québec (2018), *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*. Repéré au https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/Plans_de_conservation/PLAN-CONSERVATION-MONT-ROYAL_v2-21062018.pdf
- 12- Ville de Montréal (2009), *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20DE%20PROTECTION%20ET%20DE%20MISE%20EN%20VALEUR%20DU%20MONT-ROYAL.PDF
- 13- Ville de Montréal (2014), *Politique du sport et de l'activité physique*. Repéré au https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SECT_SPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/politique_sport_version_integrale.pdf
- 14- Ville de Montréal (2014), *Plan d'action régional, Politique du sport et de l'activité physique*. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SECT_SPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POLITIQUE.PDF
- 15- Ville de Montréal (2016), *Stratégie Montréalaise en matière d'événements sportifs*. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SECT_SPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/EVEN_SPORTMTL_NOV-2016_PRINT.PDF

Références du glossaire

- 1- Ville de Montréal (2018), *Qu'est-ce que l'ADS+* (Présentation Powerpoint). Repéré au https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/9-ads.pdf
- 2- Nations Unies, *Convention en diversité biologique*. Repéré au <https://www.cbd.int/convention/articles/?a=cbd-02>
- 3- Center for active design, *What is Active Design?* Repéré au <https://centerforactivedesign.org/WhatsActiveDesign/>
- 4- Ville de Montréal (2015), *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, P84. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SCHEMA20150401_CHAP2_2.3.PDF
- 5- Ville de Montréal (2020), *Plan climat*, p. 16. Repéré au <https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1608692024/portail/paqtuqcmqydwrxvfb5j.pdf>
- 6- Ville de Montréal (2020), *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SCHEMA20150401_SIGLESGLOSSAIREBIBLIO.PDF
- 7- Ville de Montréal, *Lutte aux îlots de chaleur*. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=735782287591&_dad=portal&_schema=PORTAL
- 8- Gouvernement du Québec (2017) *Loi sur la qualité de l'environnement*. Repéré au <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2>
- 9- Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2003, *Fiche terminologique*, Repéré au <http://qdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld.Fiche=8357454>
- 10- Ville de Montréal (2005), *Politique du patrimoine*, p. 32. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/politique.pdf
- 11- Ville de Montréal, *Politique du patrimoine*, 2005, p. 32. Repéré au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/politique.pdf
- 12- Ville de Montréal (2018), *100 résilient cities, Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*. Repéré au <https://resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf>
- 13- Transition écologique, Ville de Montréal (2020), *Plan climat*, p 117. Repéré au <https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1608692024/portail/paqtuqcmqydwrxvfb5j.pdf>

Crédits photos

Couverture: Getty Images

12 : Yves Keorack

16 : Alexandre Cv

21 : Alexandre Cv

24 : Alexandre Cv

25 : Ville de Montréal

32 : Yves Keorack

37 : Yves Keorack

41 : Yves Keorack

44 : Les Amis de la montagne + Freddy Arciniegas

51 : Les Amis de la montagne + Pixup

57 : Les Amis de la montagne

58 : SGPMRS

63 : Denis Labine - Ville de Montréal

67 : Le TAZ Skatepark

71 : Denis Labine - Ville de Montréal

72 : Alexandre Cv

